

## Formation DPC, FIFPL, OPCO EP

# PRISE EN CHARGE DES CYSTITES SIMPLES A L'OFFICINE : RÉALISATION DU TROD URINAIRE ET PRESCRIPTION ANTIBIOTIQUE

### ➤ **FORMAT**

PRÉSENTIEL 🕒 4H | SUR SITE

PRÉ-INSCRIPTIONS  
OUVERTES



### ➤ **RÉSUMÉ - PROBLÉMATIQUE**

La mobilisation dans la lutte contre l'antibiorésistance vient d'être reconfirmée via la stratégie 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine qui repose sur deux piliers : la prévention et le contrôle des infections, ciblant à la fois les infections communautaires et celles associées aux soins et le bon usage des antibiotiques.

La parution du décret N° 2024-550 du 17 juin 2024 autorise les pharmaciens officinaux, sous certaines conditions, à la réalisation des TROD urinaire à l'officine des patientes présentant une cystite aiguë simple et les autorise à pouvoir prescrire un traitement antibiotique selon les dernières recommandations HAS/SPILF en cas de résultat positif. Ce décret répond ainsi à cette stratégie 2022-2025 en réduisant les délais de prise en charge des cystites aiguës simple de l'adulte avec diminution des complications du fait de cette prise en charge précoce. Le recours à la permanence des soins est aussi diminué et la prescription des antibiotiques selon les dernières recommandation SPILF permet de lutter activement contre l'antibiorésistance dans un contexte où les Escherichia coli à beta lactamase à spectre élargi (EBLSE) ne cessent de croître.

Cette formation a pour objectif d'améliorer la sécurité de la prise en charge des cystites aiguës simples à l'officine en formant les pharmaciens à la réalisation des TROD urinaire et à la prescription antibiotique sous certaines conditions.

### ➤ **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

CONNAISSANCES ATTENDUES	COMPÉTENCES ATTENDUES
<ul style="list-style-type: none"><li>Maitriser l'aspect législatif et réglementaire du décret N° 2024-550 du 17 juin 2024</li><li>Savoir diagnostiquer une cystite aiguë simple</li><li>Connaître toutes les situations où une orientation médicale est nécessaire</li><li>Connaître les règles hygiéno-diététiques des cystites</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Savoir réaliser et interpréter un TROD urinaire à l'officine selon les recommandations de bonnes pratiques</li><li>Être en mesure, après vérification des critères d'exclusion, de prescrire un traitement antibiotique selon les dernières recommandations HAS/SPILF</li><li>Être en capacité de promouvoir les principes de bon usage des antibiotiques auprès des patients pour limiter les effets secondaires et les antibiorésistances</li></ul>

### ➤ **PUBLICS**

Pharmacien titulaire d'officine, Pharmacien adjoint d'officine

